



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/06/2017

Dossier complet le :

21/06/2017

N° d'enregistrement :

F09317PO194

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un Eco Campus « PAULIANE » à Aix en Provence (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Aix-Marseille Université

Nom, prénom et qualité de la personne

Yvon Berland, Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

1 3 0 0 1 5 3 3 2 0 0 0 1 3

Forme juridique

Établissement public national

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet de construction d'un total d'environ 23 000 m ² de surface de plancher, la surface totale des emprise du projet est d'environ 3,8 ha.
41° Aires de stationnement ouvertes au public	60 places de stationnement sont également prévues pour un parking paysager et 80 sont prévues pour le CROUS.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Porté par deux Maîtres d'ouvrages (AMU et le CROUS), le projet consiste à la création d'un nouveau éco-campus dans le quartier Montaignet, au Sud de l'agglomération aixoise.

Ce projet nécessite également la création d'un réseau d'eau pluvial en limite Est (canalisation, fossé).

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réalisation d'un nouveau éco-campus s'inscrit dans l'Opération Campus lancé à l'initiative du Président de la République et a pour but de répondre à l'urgence de la situation immobilière dans laquelle se trouve les locaux universitaires avec près du tiers d'entre eux qui sont vétustes.

Un des objectifs du projet pour la Ville d'Aix en Provence est l'extension du quartier des Facultés sur le terrain dit de « la Pauliane » au Sud de l'autoroute A8, à l'Est du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive). L'ensemble de la recherche en économie et gestion, et les formations aixoises sera ainsi regroupé sur un site unique.

Le secteur du projet Campus Pauliane a été classé au PLU d'Aix-en-Provence en secteur 1AU1-UM, ce qui correspond à une zone à urbaniser et à une zone urbaine multifonctionnelle qui a pour vocation d'optimiser le tissu urbain compte tenu de sa position centrale en termes de desserte et de proximité au regard des grands équipements. Le projet s'inscrit donc dans les orientations du PLU en voulant faire de cette zone l'extension des quartiers des facultés

Le projet comprend également l'exécution des ouvrages hydrauliques prescrits au PLU et nécessaires à la mise en sécurité du site « Plan Campus Pauliane » et à son urbanisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase des travaux concerne la canalisation, les travaux hydrauliques se décomposent en 2 parties :

- Des travaux menés par la Ville d'Aix dans le courant de cet été. Leur objet est de canaliser les eaux d'un bassin versant situé en amont de la parcelle d'étude et de les rejeter dans l'Arc. Ils sont indispensables pour supprimer l'aléa hydraulique et rendre la parcelle constructible. Ces travaux consistent à passer, en limite Est de notre terrain, une canalisation enterrée 1400, ainsi qu'un fossé latéral.
- Les travaux visant à traiter l'imperméabilisation des terrains par les différents projets et qui seront réalisés dans le cadre des opérations successives du CROUS et de AMU. Il s'agit principalement de la réalisation de bassins de rétention. Cette seconde phase des travaux concernant l'urbanisation de la zone est en cours de programmation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à réaliser un nouveau éco-campus sur un terrain d'une superficie 3,7 ha.

Les constructions sur cette assiette vont se répartir comme suit :

- environ 16 752 m² de surface de plancher pour les nouveaux bâtiments comprenant les bâtiments suivants :
 - une surface destinée à l'emprise de la faculté d'économie et de gestion,
 - une surface destinée à l'amphithéâtre,
 - une surface destinée à l'emprise de la maison dédiée aux enseignements et à l'administration,
 - une surface destinée à la bibliothèque universitaire,
 - une surface destinée aux bâtiments du CROUS comprenant 161 et 135 logements,
- un parking paysager d'environ 60 places,
- 80 places de stationnement du CROUS sous le bâtiment,
- une chaussée double sens,
- la bastide rénovée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas d'expropriation, les terrains étant la propriété des différents Maîtres d'ouvrages.

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" (dans le cadre du permis de construire).

Une procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau est nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette globale de l'opération	3,7 ha
Longueur de la canalisation	364 m
Voirie logistique	845 m ²
Surface de terrain plancher créée	23 000 m ²
Nombre de nouveaux bâtiments	5
Nombre de logement	300
Nombre de places de stationnement	140 places (60 places pour le parking paysager, 80 places pour le CROUS)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 3 0 ' 2 9 " 72 Lat. 5 ° 2 6 ' 5 3 " 51

Le terrain du projet dit « la Pauliane » est situé chemin du Viaduc, au Sud de l'autoroute A8, à l'Est du CREPS sur la commune d'Aix-en-Provence

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est celle de type II Massif du Montaignet (930020198) qui se trouve à environ 1,8 km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle de la Sainte Victoire est située à environ 7 km au Nord-Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été adopté par l'Assemblée Départementale au mois de mars 2016 dans les Bouches-du-Rhône. La Communauté d'Agglomération a réalisé en 2009 la cartographie stratégique du bruit sur son territoire. La zone d'étude est située à proximité de l'A8 identifiée en catégorie 1 dans le classement sonore des infrastructures routières.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans le périmètre d'un PPR mouvements de terrains approuvé le 17 mai 2001 et un PPR Argiles approuvé le 27 mai 2012. La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre du PPRt. La commune d'Aix-en-Provence se trouve en zone 4 de sismicité moyenne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable ne se situe dans ou à proximité de la zone d'étude. La commune d'Aix-en-Provence est alimentée en eau potable quasi-exclusivement par le Canal de Provence. La deuxième source d'approvisionnement concerne le captage des Corneilles situé au Nord-Est de l'agglomération aixoise et ne faisant l'objet d'aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet se situent à environ 1 km des plusieurs sites inscrits, le plus proche étant : site inscrit 93I13012 Cité universitaire et abords à Aix en Provence.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la ZSC Montagne Sainte Victoire (FR9301605) située à 4 km au Nord-Est du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé 93C13023 Propriété du Jas de Bouffan se trouve à environ 2,7 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La topographie n'étant pas profondément modifiée, le besoin en déblais/remblais sera faible, le besoin en matériaux étant principalement lié à la construction des bâtiments
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbation sur plusieurs espèces, mais ce sont des espèces patrimoniales ou de la « faune ordinaire locale » qui fréquentent ou sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude, de manière transitoire ou en reproduction. En l'état des connaissances suite à un pré-diagnostic réalisé par le bureau d'étude Naturalia, l'aire d'étude est exempte d'espèces et d'habitat d'intérêt communautaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude s'inscrit hors des sites Natura 2000 considérés. Aucune connexion ou lien fonctionnel ne lie les habitats de la zone projet avec ceux des sites Natura 2000 examinés. Aucune espèce listée au FSD des sites Natura 2000 de la Montagne Sainte Victoire ne fréquente ou n'est attendue dans la zone étudiée. Pour ce qui est des chiroptères, le site n'abrite pas de capacité de gîtes favorables aux espèces de l'annexe II mentionnées dans le FSD. Dans ce contexte, hormis fréquentation occasionnelle, aucune espèce de l'annexe II ne devrait avoir de lien fonctionnel établi et régulier avec le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat communautaire de type ZNIEFF n'est présent dans l'aire d'étude principale. Aucune destruction directe ou indirecte n'est donc attendue. Aucun site inscrit ou classé n'est présent dans la zone d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains arbres seront abattus dans le cadre du projet, mais seuls des sujets jeunes et sans intérêt pour la faune cavicole seront coupés. Les bosquets ou alignements qui se trouvent aux abords des bâtiments ou des chemins seront préservés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est touchée par les crues de l'Arc et de la Touloubre, les emprises du projet se situant à proximité de l'Arc, la zone du projet présente un aléa d'inondation fort à modéré. La réalisation de la canalisation permettra de supprimer le risque de ruissellement urbain sur la parcelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier il engendra la circulation d'engin de chantier. En phase exploitation il en engendrera également avec la circulation des usagers du campus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantiers et à leurs circulation En phase exploitation le projet aura un impact négligeable sur l'ambiance sonore, cette ambiance sonore est actuellement impactée faiblement par la proximité de l'A8 et son implantation dans un secteur déjà aménagé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation routière ainsi que l'arrivée d'une nouvelle population est source de nuisance olfactives dans la zone d'étude. Le projet engendrera des nuisances olfactives négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer des vibration. En phase d'exploitation le projet ne créera pas de vibration supplémentaires significative. Seule la circulation routière est source de vibration dans la zone d'étude, ces nuisances sont donc négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments construits, et lampadaires qui seront mis en place afin d'éclairer l'accès du public seront des nouvelles sources d'émissions lumineuses</p> <p>Le site d'étude présente actuellement à ses abords un cadre relativement lumineux avec les activités alentours.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet peut entraîner en phase travaux des émissions de poussière, et une augmentation du trafic engendrera en phase exploitation des rejet d'émissions polluantes supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera augmentée dans le cadre de ce projet. Les rejets d'eaux pluviales seront donc plus conséquents mais récupérés avec le réseau projeté. En effet, la canalisation récupérera les eaux du bassin versant situé en amont de la parcelle, et plusieurs bassins de rétention traiteront le débit de ruissellement supplémentaires induit par l'imperméabilisation de la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Afin que les déchets produits lors de la phase chantier soit maîtrisée, il faudra:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les plans départementaux de gestion des déchets du BTP, - Faire une collecte sélective des déchets et filières agréées, - Utiliser des bennes et conteneurs couverts, - Nettoyer régulièrement les abords de chantier, - Rédiger un plan d'élimination des déchets. <p>En phase exploitation les déchets engendrés par le campus seront collectés par la ville d'Aix en Provence.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre en continuité de l'urbanisation actuelle et respectera les formes urbaines alentours, ainsi que la bastide existante avec sa rénovation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La bastide située au centre du projet sert actuellement de locaux à Aix-Multi-Services Environnement. C'est l'unique activité sur le site d'accueil du projet. Aucune activité agricole n'est présente sur le site Le projet engendra l'apparition de plusieurs activités humaines sur le site, tournées principalement vers l'enseignement et la recherche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés négatifs avec d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mesures en phase travaux liée aux eaux souterraines et superficielle : les entreprises auront obligation de récupérer, de stocker et d'éliminer les huiles de vidange des engins .
- Mesure en phase exploitation :
 - compte tenu de la réalisation de plusieurs projets d'aménagement par différents Maîtres d'Ouvrage au sein du campus, chaque projet disposera de son propre dispositif de rétention. Les ouvrages de rétention seront dimensionnés pour une occurrence de 30 ans et se vidangeront au sein d'une canalisation présente sous la voie logistique pour les projets situés à l'Est du Campus (FEG, MEGA, Parking, Bibliothèque et voie logistique) et sous le chemin de Guiramande pour le projet du GROUS.
 - Mesure liée à la pollution chronique à cause des voiries et parkings avec la mise en place de décanteurs particuliers en amont des ouvrages de rétention.
 - Mesure liée au milieu naturel suite aux recommandations du bureau d'étude spécialisé: maintenir au maximum les haies et les grands arbres présents. Si possible, baliser et protéger ces milieux qui seront après travaux des zones refuges pour la faune ordinaire,
 - Démarche HQE avec des certifications CERTIVEA "Aménagements extérieurs" pour l'ensemble de l'Eco Campus et "Bâtiments Tertiaires" pour le bâtiment MEGA.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu:

- de l'inscription du projet dans une démarche "HQE" (préserver les ressources naturelles, favoriser la qualité environnementale, promouvoir une vie sociale de proximité ...)
 - de sa compatibilité avec le PLU (zonage dédié à une zone à urbaniser)
 - de la prise en compte de la problématique hydraulique du projet (construction bassin de rétention, canalisation)
 - de l'intégration paysagère du projet dans son environnement (préservation de la bastide)
 - de l'absence d'impact sur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (aucun n'est présent sur site)
- il nous semble que le projet Eco Campus "Pauliane" peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Formulaire Natura 2000, Naturalia, juin 2017 - Étude hydraulique, TPF-i, juin 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
D'AIX-MARSEILLE

YVON BERLAND

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



CROUS AIX-MARSEILLE-AVIGNON
Le Directeur

Pierre RICHTER

